

Genève, octobre 2013

Mesdames, Messieurs, chères et chers Collègues,

Les électrices et électeurs ayant accepté, en mars dernier, avec 75,1% de OUI la fusion des caisses CIA et CEH les travaux de mise en place des structures nécessaires au fonctionnement de la CPEG (Caisse de Prévoyance de l'Etat de Genève) ont enfin pu démarrer. Ainsi, en juin a eu lieu l'élection des représentants des différents groupes à l'Assemblée des Délégués de la CPEG, en septembre l'élection des représentants des salariés et pensionnés au Comité.

### **Représentants des pensionné-e-s à l'Assemblée des Délégués de la CPEG**

La liste *No 1 commune des associations de pensionné-e-s de la CIA et de la CEH (AMP et ADP-EPM)* a obtenu 30 sièges, dont 18 membres issus de l'AMP et 12 de l'ADP-EPM, parmi lesquels se trouvent 9 femmes (5+4), sur les 30 élus. La *liste No 2 SSP/VPOD retraités* a obtenu 10 sièges, parmi lesquels se trouve une seule femme sur les 10 élus.

Les pensionnés ont eu le plus fort taux de participation: 30,5%. Les Délégués élus de la liste No 1 obtiennent un nombre de voix nettement plus élevé que ceux de la liste No 2. Il convient de relever ici le peu d'écart de voix entre les élus et les viennent ensuite de la liste No 1.

### **Représentant du Groupe E (Pensionnés) au Comité de la CPEG**

Deux listes avaient été déposées durant l'été: Liste No 1 - *Association des Pensionnés de la CIA (AMP)*, Liste No 2 - *Association des Pensionnés de la CEH (ADP-EPM)*. Le 8 août, le groupe des membres élus du Groupe des Pensionnés a désigné M. Antonino MURACA (Liste 2) en qualité de candidat unique à l'élection au Comité, la candidature de M. Béla SZILAGYI (Liste 1) ayant été retirée à la demande de ce dernier.

Le 19 septembre a eu lieu l'élection des membres du Comité de la CPEG. Conformément aux dispositions de la loi instituant la CPEG et à son Règlement électoral, le candidat unique désigné par le groupe des Pensionnés, a été formellement élu par l'ensemble des délégués, tous groupes confondus. Nous félicitons M. A. MURACA de son élection en lui réitérant nos sentiments de confiance et remercions M. B. SZILAGYI d'avoir fait passer l'intérêt de l'ensemble des pensionnés avant toute autre considération.

Grâce à la détermination et à la ténacité tant de l'AMP que de l'ADP-EPM nous avons réussi à obtenir que les pensionnés soient effectivement représentés tant à l'Assemblée des Délégués CPEG qu'au sein de son Comité, ce qui était loin d'être évident.

### **Fusion des deux Associations des pensionnés**

Lors de notre Assemblée générale du 11 avril 2013, vous avez décidé d'étudier l'opportunité de fusionner notre Association (AMP) avec l'Association des Pensionnés Des Etablissements Publics Médicaux (ADP-EPM). M. B. SZILAGYI, vice-Président de notre Association, a constitué sur mandat du Comité, un groupe de travail paritaire composé de huit personnes (quatre par association) afin de fixer les contraintes, de rassembler les informations et les divers aspects à traiter, liés à la fusion envisagée. Ce groupe de travail a déjà tenu plusieurs séances. La collaboration et l'ambiance de travail y sont excellentes et constructives. Différents types de fusions répondant à la Loi fédérale et au Code Civil Suisse ont été examinés, la fusion par combinaison semblant pouvoir être retenue.

En l'état, le groupe ad hoc travaille, d'une part, à l'élaboration de la convention de fusion et, d'autre part, à la refonte de nos statuts respectifs. L'étape suivante sera l'étude de la structure, de l'organigramme de la nouvelle Association, ainsi que la rédaction des cahiers des charges pour les diverses fonctions avec responsabilités. La nouvelle association devrait regrouper environ 6200 membres.

La décision finale sur le principe de la fusion appartiendra conformément à nos statuts à notre Assemblée générale. Nous espérons être en mesure de terminer la rédaction du projet de convention et des statuts, d'ici à la fin de cette année. Ces projets devraient vous parvenir dans les premiers mois de 2014, l'objectif étant que la nouvelle association fusionnée « **Association de Pensionnés de l'Etat de Genève** » puisse voir le jour dans le courant du premier semestre 2014.

### **AMPIA-Culture**

Le service culturel de la ville de Genève a décidé d'exclure AMPIA-Culture du groupement des aînés pouvant bénéficier de billets de spectacles et concerts à prix réduit.

C'est pourquoi, à notre grand regret, nous n'avons pas de billets à vendre pour la saison 2013/2014 et la carte de membre de l'AMPIA n'est plus valable pour des prix réduits dans les divers théâtres de Genève.

Les organisations suivantes AVIVO, MDA, UNI 3 fournissent ces billets-là à leurs membres, de même que Cité Seniors (tél. 022 418 5350).

Nous avons immédiatement entrepris des démarches auprès du Conseil administratif de la Ville de Genève afin que nous puissions bénéficier à nouveau de ces billets spéciaux pour la saison 2014/2015 et avons finalement obtenu gain de cause.

### **Site AMPIA.CH**

Le développement de notre site [ampia.ch](http://ampia.ch), opérationnel depuis début 2010, est réjouissant et répond pleinement à nos attentes. Il est consulté régulièrement et enregistre à ce jour plus de 9300 visites. De plus en plus de membres l'utilisent pour communiquer ou nous transmettre des informations.

Cette année, dans le contexte de la création de la CPEG, nous avons ouvert notre site à nos collègues de l'ADP-EPM en leur réservant un onglet distinct, anticipant la fusion future de nos deux associations, à laquelle nos deux comités travaillent activement. C'est ainsi que nous avons le privilège de vous annoncer que AMPIA.CH cèdera alors sa place dans le courant de l'année 2014 à APEGE.CH, Association de Pensionnés de l'Etat de Genève.

### **2013, une année particulière pour l'AMPIA qui fête ses 75 ans !**

Nous ne voudrions pas terminer ce message sans évoquer, ne serait-ce que brièvement, les 75 ans de l'AMPIA. Ouvrir l'épais cahier recouvert de moleskine noire précieusement conservé dans les archives de l'AMPIA, et se plonger dans le premier procès-verbal, daté de 1938, c'est d'abord découvrir l'origine de notre Association. Le **25 novembre 1938**, quelques mois avant la seconde guerre mondiale, se tient l'Assemblée générale présidée par Monsieur Louis FAVRE. Sous la dénomination **ASPIA** est fondée l'**Association des Sociétaires Pensionnés de la CIA**. La cotisation annuelle est fixée à deux francs, au minimum, « pour ne pas oublier que certaines pensions sont très faibles. »

C'est en 1929, année du krach boursier, suivi de la plus grande crise économique du XX<sup>ème</sup> siècle, que la CIA est née d'un mariage de raison (fusion) entre les 5 anciennes caisses ayant une santé financière fragile. L'Etat de Genève s'était alors engagé à éponger le déficit initial estimé à 24 millions de francs. En 1931, l'affaire du fiasco de la Banque de Genève à laquelle la CIA avait confié ses dépôts provoque les premiers points d'interrogation quant à la fiabilité de l'organisation.

En 1938, retraités et pensionnés qui n'ont alors aucun représentant au Comité de la CIA vont engager la défense de leurs intérêts. En 1940, l'ASPIA va demander de former le 6<sup>e</sup> groupe de la CIA. En juin 1986, les Statuts de l'ASPIA sont modifiés. La dénomination **AMPIA** (Association des Membres Pensionnés de la CIA) est acceptée à l'unanimité, et entre en vigueur en **1987**. La suite vous la connaissez, mais nous vous adresserons, avec la convocation à l'Assemblée générale 2014, un historique plus complet de ces 75 ans d'existence et de luttes.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez et vous adressons, Mesdames, Messieurs, chères et chers Collègues, nos plus cordiales salutations.

### **Pour le Comité de l'AMPIA**

Béla SZILAGYI  
Vice-président

Daniel PILLY  
Vice-président

Adrien-André BRIOL  
Président